

**LA PRÉVENTION INCENDIE :
TOUJOURS LA PRIORITÉ EN HAUTE-YAMASKA**

Granby, 3 octobre 2017 –La MRC de La Haute-Yamaska et le Comité technique de sécurité incendie (CTSI) profitent de la Semaine québécoise de prévention des incendies pour dévoiler le dépliant *La prévention incendie en milieu industriel, commercial et institutionnel*. Ce faisant, la MRC et le CTSI poursuivent leurs efforts soutenus afin de sensibiliser les citoyens à l'importance de la prévention.

La prévention est le premier recours afin de diminuer le nombre d'incendies. Par les années passées, la MRC et le CTSI ont diffusé des outils adaptés aux milieux agricole, acéricole et résidentiel. Cette fois, ce sont les gestionnaires d'industries, de commerces grande surface et d'institutions qui sont invités à redoubler de prudence et à mettre en place les mesures d'autoprotection appropriées dans leur bâtiment.

« Les mesures d'autoprotection peuvent faire la différence entre un feu naissant et un sinistre. Ces dispositifs ont pour effet de limiter les pertes matérielles et de faciliter l'intervention des services d'urgence », explique M. Paul Sarrazin, préfet suppléant de la MRC et membre du CTSI.

L'installation d'affiches avec des pictogrammes indiquant la localisation des différents dispositifs de sécurité incendie fait notamment partie des mesures proposées dans le dépliant. L'installation d'un système d'alarme incendie relié à une centrale et d'un système de gicleurs sont également recommandées.

De plus, une formation sur l'utilisation d'un extincteur portatif est offerte aux industries, commerces et institutions du territoire. Elle est dispensée par les différents services de sécurité incendie (SSI) et est gratuite. Au terme de cette activité, les participants apprendront comment maîtriser un feu naissant en s'exerçant sur un simulateur TUTOR.

Les demandes de formation doivent être faites auprès du SSI de votre municipalité. Vous pouvez aussi prendre rendez-vous pour une visite de prévention. Votre SSI pourra alors vous conseiller sur les mesures à prendre pour optimiser la protection de votre bâtiment.

« La protection des citoyens est la priorité absolue des SSI de la Haute-Yamaska. En poursuivant leurs efforts soutenus en matière de prévention incendie, les SSI s'assurent que les citoyens disposent de la bonne information pour agir en cas de sinistre, mais également d'être en mesure d'intervenir efficacement. Disposer d'un personnel entraîné, d'équipements fonctionnels et points d'eau à des endroits stratégiques sont essentiels », soutient M. Pascal Bonin, préfet de la MRC.

Il est possible de consulter la version électronique du dépliant *La prévention incendie en milieu industriel, commercial et institutionnel* sur le site Web de la MRC, à la page sur la [Sécurité publique](#). Ceux et celles qui désirent obtenir une copie papier peuvent se la procurer auprès des différents services de sécurité incendie du territoire. Trois autres dépliants, *La prévention incendie à la maison*, *La prévention incendie en milieu agricole* et *La prévention incendie en milieu acéricole*, sont également disponibles.

– 30 –

Source : Marlène Pawliw
Coordonnatrice aux communications
MRC de La Haute-Yamaska
450 378-9976, poste 2239